

Compte rendu du conseil du 30 mars 2009

En introduction, Monsieur le Maire demande au Conseil d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame Frizon, doyenne centenaire de notre commune, décédée récemment.

⇒ Finances

◆ Comptes administratifs 2008

Budget général : Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2008 et présente le compte administratif du budget général dont le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à

1 221 405,37 € pour 1 638 035,58 € de recettes (excédent de l'exercice 2008 : 416 630,21 €).

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 544 233,81 € et de l'affectation à la section d'investissement, l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 469 642,01 €.

Le déficit d'investissement de clôture étant de 350 245,95 €, le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2008, est excédentaire de 119 396,06 €.

En tenant compte des restes à réaliser, notamment des subventions à recevoir et des crédits dépenses/recettes reportés, le solde de clôture avec report s'établit à 119 396,06 €.

Budget CCAS : Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2008 et présente le compte administratif du budget CCAS dont l'excédent global de clôture ressort à 3 040,48 €

Budget Eau : M. Le Maire donne lecture de l'exécution du budget 2008 et présente le compte administratif du budget "Eau" arrêté comme suit : Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 170 943,44 € pour 189 372,62 € de Recettes (comprenant la subvention communale de 50 000 €) , ce qui donne un excédent de 18 429,18 € pour l'exercice 2008. En section d'investissement, l'excédent est de 35 661,99 €. Compte tenu des reports de l'exercice antérieur (déficit Investissements = 6 301,23 € et excédent de Fonctionnement = 24 690,92 €), l'excédent global de clôture en investissements ressort à 29 360,76 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 43 120,10 €. Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 72 480,86 €.

Budget Assainissement : Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2008 et présente le compte administratif du budget "Assainissement" arrêté comme suit : Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 97 558,07 € pour 220 222,70 € de ASSAINISSEMENT recettes, soit un excédent de fonctionnement de 122 664,63 €. Pour la section d'investissement, le déficit de l'exercice 2008 est de 124 257,95 €, l'excédent d'investissement de clôture 2007 qui était de 45 825,57 €, le solde déficitaire d'investissement de clôture s'élève à 78 432,38 €. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2008 qui est de 159 263,12 €, l'excédent global de clôture fait apparaître un excédent total de 80 830,74 €.

M. BROU doyen de l'assemblée, demande au Conseil d'adopter ces comptes administratifs 2008. Adopté à l'unanimité..

AVRIL 2009

Samedi 25 Avril

Théâtre "J'y crois pas !" à 21 h à l'Espace Hugo

Dimanche 3 Mai

Balade pédestre à 9h30 devant la Mairie

Vendredi 8 Mai

Commémoration de la Victoire de 1945 à 10h30 en Mairie – 10h45 au Monument aux Morts

Samedi 16 et Dimanche 17 Mai

Salon de l'Artisanat à l'Espace Hugo organisé par l'association Les Violettes

Vendredi 22 et Samedi 23 Mai

Les Journées du Livre par la Compagnie Textes et Rêves et les enfants de l'école élémentaire à l'Espace Hugo

◆ **Comptes de gestion 2008** : M. le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier, qui sont identiques aux comptes administratifs. Les comptes de gestion sont adoptés.

◆ **Affectations des résultats 2008** : Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, adopte les différentes affectations des résultats de l'année 2008.

Budgets primitifs 2009

Budget général de la commune

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 568 000 € (alors qu'elle était de 1 510 000 € en 2008).

Section d'investissement, elle s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 382 040 €.

Les dépenses 2009 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

↳ **Acquisitions foncières** : 15 000 € (Terrain Pitou)

↳ **Voirie** :

- 55 000 € - trottoirs rue de Marsauceux
- 100 000 € - sécurisation voirie Petit Chérisy
- 35 000 € - éclairage public
- 200 000 € sécurisation sortie des écoles

↳ **Bâtiments, travaux et acquisitions diverses** :

- 25 000 € clôture stade
- 25 000 € bâtiments scolaires
- 30 000 € solde travaux de La Poste
- 30 000 € acquisitions véhicules

En recettes d'investissement, celles-ci s'élèvent à 1 382 040 € dont principalement :

- 480 000 € d'autofinancement brut communal,
- 176 606 € de subventions régionales et départementales
- 106 345 € de remboursement de TVA

Pour l'exécution de ce budget 2009, il ne sera donc pas fait appel à l'emprunt pour la 7^{ème} année consécutive. Le budget général 2009 est adopté à l'unanimité.

Budget du CCAS : Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 8 690 €. Le budget CCAS est adopté à l'unanimité

Budget Eau et assainissement:

Cette année, une nouveauté : comme l'autorise la loi pour les communes de moins de 3500 habitants, les budgets eau et assainissement qui l'an dernier représentaient deux budgets ont été regroupés dans un seul et même budget.

Les recettes et les dépenses restant équilibrées pour chaque service : 265 000 € pour l'Eau et 255 000 € pour l'Assainissement.

Le budget global d'investissement s'équilibre à 142 770 € pour l'Eau et 187 510 € pour l'assainissement, soit au total 330 280 €. Le budget primitif Eau-Assainissement est adopté à l'unanimité.

Vote des taux 2009 :

Taxe d'habitation : 11,13% (soit un produit de 166 171) = 19,93% de la fiscalité communale
Taxe foncière bâti : 17,01% (soit un produit de 251 748 €) = 30,19% de la fiscalité communale
Taxe foncière non bâti : 26,39% (soit un produit de 21 086 €) = 2,53% de la fiscalité communale
Taxe professionnelle : 10,74% (soit un produit de 394 802 €) = 47,35% de la fiscalité communale

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que ces taux restent parmi les plus faibles de l'arrondissement de Dreux à strate de population identique et qu'il en est de même pour les "impôts sur les ménages" qui incluent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et les ordures ménagères.

Pour la taxe d'habitation, le maire rappelle que la commune a voté l'abattement général à la base (17,50% de la valeur locative moyenne qui était de 2 554 € en 2008), ce qui allège la fiscalité liée à cette taxe pour les habitants puisqu'ainsi chaque base de la taxe d'habitation est diminuée de 447 €.

En 2007, le foncier bâti et la taxe d'habitation représentaient une moyenne de 211 € par habitant pour Chérisy alors que la moyenne cantonale était de 299 € par habitant.

Subventions 2009 : Le Conseil vote à l'unanimité les différentes subventions aux associations en les augmentant de 2% par rapport à 2008 pour un montant total de 14 483 €.

⇒ Urbanisme :

Le principe de la cession d'une sente à Fermaincourt après enquête publique est accepté.

La vente d'un terrain dans la zone des Forts d'une surface de 1200 m², en prévision d'une extension de la future maison médicale, est adoptée.

⇒ Travaux :

Les travaux concernant les aménagements de voirie au Petit Cherisy ont débuté cette semaine. Ils consistent :

- à créer un nouveau carrefour à l'intersection de la rue des Rougemonts et de la Croix aux Pèlerins
- à créer une délimitation centrale rue de la Croix aux Pèlerins jusqu'un peu plus haut que l'accès à la rue de la Pinède.
- à sécuriser davantage la rue des Rougemonts en y réalisant des aménagements et en proposant la mise en place d'un sens unique.

L'ensemble de ces travaux a été présenté lors d'une réunion avec les habitants concernés et figure dans le dernier bulletin municipal.

L'utilité et le bien fondé des différents aménagements seront testés au cours de leurs réalisations par la mise en place provisoire d'éléments plastique.

Parallèlement, la SICAE ELY procède toujours dans ce hameau à la mise en place de deux transformateurs (rue de la Pinède et chemin situé devant la propriété de Madame Bellamy) afin de supprimer un réseau aérien de moyenne tension.

Deux devis concernant l'Espace Hugo ont été adoptés : l'un pour l'amélioration acoustique, l'autre pour la sonorisation.

⇒ Divers :

Borne éthylotest : M. le Maire propose l'installation d'une borne éthylotest électronique à l'Espace Hugo.

Gaz naturel – étude tarifaire : M. le Maire donne connaissance d'un courrier de Gédia informant que les tarifs appliqués sont parfaitement adaptés aux besoins de la commune

Mission Locale de Dreux et son arrondissement : Le bilan 2008 fait apparaître que 36 jeunes de Cherisy ont été accompagnés dans leurs diverses démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Courrier de Monsieur et Madame ROUSSEL : Suite à l'information parue sur la dernière Lettre Municipale, M. le Maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur et Madame ROUSSEL qui sera transmis à la Commission Info.

Inscriptions scolaires Rappel : les enfants nés en 2006 doivent être inscrits en Mairie avant le 1^{er} mai 2009

A noter : la mairie sera exceptionnellement fermée samedi 2 mai 2009

Les rendez vous de Chérisy

Samedi 25 avril à 21 heures – Théâtre à l'Espace Hugo : "*J'y crois pas !*", une comédie de Noël PIERCY, par la Troupe de l'Ecole Buissonnière de Tremblay les Villages. C'est hilarant !!! Venez nombreux passer une excellente soirée.

Entrée : 10 € - Gratuit pour les moins de 8 ans.

Bibliothèque municipale...

Les dernières acquisitions : des romans (la Consolante de Anna GAVALDA, les Jardins Secrets de Kate Morton, le Charme des Liaisons de Madeleine Chapsal, le Moulin du loup de Marie-Bernadette Dupuy, Petite mère de Henriette Bernier, etc...), des romans historiques (l'Eté de fou de Alain Darne, etc...) **des documentaires jeunesse** sur les dinosaures, l'espace, les océans, l'Egypte et la physique, de nouvelles bandes dessinées, sans oublier les mangas, la collection complète des Mirumo et Hunter.

A noter : le Bibliobus départemental est passé le mardi 14 avril – 350 livres pour tous les âges ont été renouvelés.

Votre bibliothèque sera fermée les mardi 5 Mai – Mercredi 6 Mai et Samedi 9 Mai

Cimetière

◆ **Concessions perpétuelles en état d'abandon** : Monsieur le Maire informe les descendants ou successeurs des personnes citées sur une liste consultable en Mairie de Cherisy, affichée sur les panneaux communaux ainsi qu'au cimetière de Cherisy, pour lesquelles une concession perpétuelle dans le cimetière communal a été délivrée, et en application avec les articles L2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé **le Mardi 21 Avril 2009 à 10 heures** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions.

◆ **Renouvellement concessions trentenaires** : Monsieur le Maire informe les habitants que les terrains concédés pour une période de trente ans et dont la date est arrivée à expiration, seront repris par la commune, conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste de ces concessions à renouveler est portée à la connaissance du public et des familles par voie d'affichage au cimetière et en Mairie.

Les concessionnaires ou leurs ayants-cause souhaitant user de leur droit de renouvellement doivent se faire connaître en Mairie (ouverte du lundi au samedi inclus de 9h15 à 12h15 – Téléphone 02 37 43 70 30).

Clôtures.et portails..

Lors de la délivrance d'un permis de construire, les clôtures et les portails n'apparaissent pratiquement jamais sur les documents. Ces travaux complémentaires à la construction initiale sont souvent réalisés ultérieurement, sans aucune demande officielle. Or, ils sont soumis à déclaration. C'est pourquoi, il est rappelé que pour toute construction de ce type, y compris pour une modification de clôtures, il faut déposer une déclaration préalable en mairie. L'imprimé doit être accompagné d'un plan de situation du terrain, d'un plan d'implantation du projet et d'un croquis faisant apparaître les dimensions et la nature des matériaux utilisés. Le délai d'instruction est d'un mois (il peut être porté à deux mois pour un projet situé en zone classée).

Tonte des pelouses et autres activités

Avec les beaux jours qui reviennent l'activité dans les jardins reprend.

Pour la tranquillité de tous, un petit rappel sur l'utilisation des engins à moteur (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, etc.) n'est pas inutile. Sur notre commune il est fait application de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992 qui prévoit les horaires suivants :

- **Tous les jours sauf les samedis dimanches et fêtes : de 8H30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.**

- **Les samedis, sauf jours de fête : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**

- **Les dimanches et jours de fête : 10h00 à 12h00.**

Pensez à vos voisins en respectant ces horaires.

Entretien des trottoirs, caniveaux, bordures de routes...

Le Code Civil stipule que l'entretien des trottoirs, caniveaux, etc.. est à la charge des riverains. Dans notre village, le personnel communal s'efforce d'entretenir au mieux les différents espaces publics, notamment en cette période de pousse rapide. C'est ainsi qu'ils sont principalement occupés à la tonte. Il est utile de rappeler que chaque habitant peut contribuer au maintien d'un cadre de vie agréable, en entretenant au mieux les abords de sa propriété. Donc, les beaux jours arrivant, c'est la bonne époque pour repeindre lices, clôtures, portails, volets, etc... en respectant bien sûr les règles du Plan Local d'Urbanisme communal. Alors, à vos pinceaux ...!

Dégradations...

...à vos pinceaux oui, mais pas pour tagger les murs de diverses propriétés, panneaux de signalisation ou autre. En effet, ces dégradations, de même que la destruction des vitres des abris bus, les rodéos sur gazon près du cimetière, au stade et place de l'Eglise ont repris avec les beaux jours et les vacances scolaires. Il est demandé aux parents d'être vigilants car ces agissements sont l'œuvre de quelques jeunes non encadrés par leur famille.

Du coté des associations...

Comité des fêtes

Concours des Maisons Fleuries : Le printemps est arrivé et avec lui l'envie de voir fleurir nos jardins par diverses touches de couleurs qui agrémenteront notre environnement grâce à de nouvelles plantations, un nouveau décor et des fleurs qui donneront un air de fête à nos habitations. Participez au Concours des Maisons Fleuries au titre de l'année 2009. Un bulletin d'inscription vous sera distribué courant Mai, il n'y aura plus qu'à suivre les indications données et le déposer au secrétariat de Mairie **avant le 20 Mai**.

RAPPEL THEATRE SAMEDI 25 AVRIL à 21 H – ESPACE HUGO

J'y croix pas !

SI VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE SAMEDI SOIR, VENEZ VOUS DETENDRE AVEC LA COMEDIE HILARANTE DE NOEL PIERCY INTERPRETEE PAR 7 ACTEURS DE LA TROUPE DE L'ECOLE BUISSONNIERE DE TREMBLAY LES VILLAGES